

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 11 décembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 13 - Nombre de votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 décembre à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du CCAS légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne HÉRY - LE PALLEC, Présidente du CCAS.

Étaient présents : Anne HÉRY - LE PALLEC - Mikaela DIMITRIU - Laure GRAIRE - Philippe BAY - Jean-Marc DUVAL - Pascal CIRELLI - Jean BEAU - Serge BRAS - Béatrice COUDOUÉL - Thérèse HERVE - formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Caroline FRICKER - CAUSSE - Belinda GODLIMAN - Elisabeth FAUGIER

Madame Mikaela DIMITRIU a été nommée Secrétaire de séance.

2025-11 RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

En préambule, Madame la Présidente rappelle les points clefs suivants :

- Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est un établissement public administratif communal à vocation sociale qui dispose d'une personnalité juridique distincte de celle de la commune de rattachement.
- Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables.
- Ses activités et missions légales sont orientées vers les publics en difficultés : familles (au sens large), personnes âgées et enfants au titre desquels il accueille les demandes d'aide sociale légale et participe à leur instruction sans porter d'appréciation sur leur bien fondé.
- Le Maire est président de droit du CCAS.
- Le CCAS est administré par un Conseil d'Administration à composition paritaire comprenant des membres appelés « administrateurs » qui sont élus (par le Conseil Municipal) ou nommés (représentants d'Associations).

Le CCAS a pour vocation de gérer :

- les aides sociales légales :

Accueil des demandeurs d'aide sociale et aide à la constitution de leur dossier avant instruction ;

- les aides sociales facultatives :

Les actions de prévention en faveur des personnes âgées comme celles menées en direction de l'aide à domicile : portage des repas, téléassistance, suivi personnalisé en cas de circonstances particulières (canicule, période de grand froid, crise sanitaire) ainsi que des actions festives et récréatives pour les personnes âgées (déjeuner mensuel, sorties, semaine bleue, colis de fin d'année, repas de fin d'année...).

paraphé



Madame la Présidente poursuit en précisant les règles financières et budgétaires du CCAS.

Le budget, comme celui de la Commune, est un acte fondamental car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises.

Le budget est à la fois un acte de prévision et d'autorisation.

- Acte de prévision : le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes et des dépenses sur une année.
- Acte d'autorisation : le budget est l'acte juridique par lequel le Président du CCAS, organe exécutif, est autorisé à engager les dépenses votées par le Conseil d'Administration du CCAS.

Il est précédé d'un moment fort, le Débat d'Orientations Budgétaires : D.O.B.

Depuis 2015, dans les CCAS des Communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires (ROB) porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

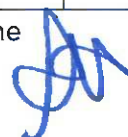
S'il n'a aucun caractère décisionnel, sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires :

En 2025, le bilan d'activités est le suivant

	nombre de demandes						Nombre de bénéficiaires						nombre ou montant en €						observations
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Quotient familial	24	18	14	18	18	17	19	15	10	8	17	13	3813 €	8777 €	10160 €	17177 €	0 €	0 €	Montant de la prise en charge par le CCAS
Secours financiers	0	0	3	11	2	0	0	0	3	11	2	0	0 €	0 €	1245 €	1570 €	700 €	0 €	
Portage des repas à domicile							33	37	34	25	29	21	3580	5753	5885	3279	2918	3236	
Service de téléassistance							66	66	74	74	78	66							
Repas mensuels							27	41	63	53	55	54	3	4	11	5	5	5	
Sorties seniors + ateliers							24	41	87	150	150	80	2	1	7	16	15	14	
Repas de Noël							0*	0*	200	200	200	201							* Annulé crise sanitaire
Colis de fin d'année							278	278	220	116	131	116							Plus de 80 ans
ACTIVITES DE PREVENTION Aquagym							41	50	39	41	48	42							
Gym douce équilibre							12	16	5	/	/	/							
Gym sportive							6	8	11	11	10	13							
Yoga							14	13	14	14	12	13							
Yoga sur chaise							7	8	9	10	11	12							
Gym harmony								16	23	27	28	31							
Danse Rythmée Parkinson												11							
Recensement des personnes vulnérables dans le cadre de circonstances exceptionnelles (météorologiques, sanitaires...)							120*	120	85	90	96	86							* COVID Appels et aide pendant la crise sanitaire
Dossiers d'aide sociale légale	22	28	20	18	17	13													APA, Carte d'invalidité, hébergement, OA
carte améthyste (transport gratuit)			14	19	28	24													Aide du Conseil départemental
cartes indie (pour les personnes en situation de handicap)	1	4	4	6	7	8													participation du ccas pour activité sportive ou culturelle

paraphe




Le CCAS ne rembourse plus la commune pour le quotient familial depuis 2024.

Logement social :

Année	demandes en cours au service social	attributions tous contingents	contingent communal	contingent préfecture	contingent 1% patronal action logement	Autre réservataire
2020	59	15	0	5	4	6
2021	64	20	2	4	12	2
2022	52	15	3	3	3	6
2023	50	17	5	4	2	6
2024	60	21	11	4	3	3
2025	57	33	11	11	4	7

Les recettes d'exploitation et de fonctionnement d'un CCAS sont principalement constituées :

- Des subventions versées par la Commune qui conditionnent l'étendue et la variété des aides.
- Des produits provenant des services fournis par le CCAS : une actualisation des tarifs devra être envisagée, sur la base de celle pratiquée par la Commune.
- Des participations émanant de tout organisme ou collectivité.
- Les ressources propres telles que les dons.

Evolution des recettes de fonctionnement pour l'exercice 2025

	SORTIES SENIORS	REPAS A DOMICILE	TELEASSISTANCE	PASS SPORT	TOTAL
2020	7 016,00 €	26 083,00 €	3 580,00 €	8 632,00 €	45 311,00 €
2021	7 691,00 €	33 345,00 €	3 834,00 €	4 880,00 €	49 750,00 €
2022	10 529,00 €	40 045,00 €	4 142,00 €	14 332,00 €	69 048,00 €
2023	9 567,00 €	27 666,00 €	5 951,00 €	15 105,00 €	58 289,00 €
2024	7 458,00 €	17 815,00 €	1 732,80 €	18 115,00 €	45 120,80 €
2025	7 516,20 €	23 612,60 €	4 943,18 €	20 931,90 €	57 003,88 €

La hausse des recettes sur le PASS'SPORT s'explique par à une augmentation du nombre de bénéficiaires, et par la mise en place en septembre 2025 d'une déclinaison de la gym douce plus adaptée à certaines pathologies, la Danse Rythmée Parkinson qui attire un plus grand nombre d'administrés domiciliés hors commune.

Par ailleurs, Madame la Présidente précise que des participations ou subventions à caractère social sont attribuées par le CCAS, comme par exemple :

- La cotisation à la MISSION LOCALE (démembrement de Pôle Emploi) France Travail.
- L'association « LA CROIX ROUGE »
- L'association « BRIN DE VIE » implantée au Centre Gériatrique
- L'association « LE SECOURS CATHOLIQUE »



paraphe

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication



Délibération 2025-11

Accusé de réception en préfecture
078-267800563-20251229-2025-11-DE
Date de télétransmission : 29/12/2025
Date de réception préfecture : 29/12/2025

Les secours alimentaires sont délivrés par la Croix Rouge.

Le prix moyen d'un colis alimentaire est de 45 €

Une participation financière de 2€ par colis alimentaire est demandée à chaque famille. Chaque famille reçoit un colis par semaine.

La durée du soutien est demandée par le travailleur social, renouvelable si nécessaire.

Tous les 2 mois, un colis d'hygiène est proposé à chaque famille avec une participation de 2€ par colis.

	Croix Rouge		
	nombre de colis	nombre de personnes	nombre de familles
2020	1509	63	30
2021	1339	90	43
2022	1159	116	54
2023	1492	165	55
2024	1829	160	64
2025	1890	160	65

Evolution des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2025

	SORTIES + ACTIVITES SENIORS	REPAS A DOMICILE	TELEASSISTANCE	SPORT	INDIE+SUB ASSOCIATIONS	COLIS ET REPAS DE FIN D'ANNEE	DIVERS + AIDES	TOTAL
2020	13 936,72 €	14 664,80 €	3 279,29 €	9 744,00 €	15 081,66 €	12 093,20 €	44 600,39 €	113 400,06 €
2021	3 887,22 €	20 645,38 €	4 062,52 €	16 653,00 €	15 892,30 €	9 068,29 €	40 136,21 €	110 344,92 €
2022	17 605,70 €	22 009,74 €	4 332,98 €	33 991,00 €	12 086,27 €	28 802,64 €	36 863,33 €	155 691,66 €
2023	15 092,97 €	19 094,92 €	3 932,16 €	37 277,00 €	5 940,00 €	21 956,90 €	68 897,97 €	172 191,92 €
2024	13 585,34 €	19 122,76 €	3 472,80 €	31 890,00 €	5 940,00 €	17 070,56 €	9 039,15 €	100 120,61 €
2025	14 773,66 €	21 200,51 €	2 915,02 €	32 861,00 €	6 020,00 €	15 292,86 €	11 393,86 €	104 456,91 €

La Présidente poursuit en exposant les résultats financiers provisoires de l'exercice 2025 et en commentant le tableau ci-dessous :

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes 2025	1 779,97	130 043,79	131 823,76
Dépenses 2025	-	104 456,91	104 456,91
Résultat de l'exercice 2025	1 779,97	25 586,88	27 366,85
Résultat reporté 2024	18 156,52	2 741,03	20 897,55
Résultat de clôture 2025	19 936,49	28 327,91	48 264,40
Résultat cumulé	19 936,49	28 327,91	48 264,40

Le résultat net global de clôture est donc de 48 264,40 €

L'exercice 2025 n'étant pas clos, les résultats définitifs seront arrêtés lors de l'élaboration du compte administratif.

La totalité de l'excédent de fonctionnement sera repris dans les recettes de la section de fonctionnement dès l'élaboration du budget primitif 2026 du CCAS (chapitre 002 : excédent antérieur reporté) et l'excédent d'investissement sera repris dans les recettes d'investissement (chapitre 001- excédent antérieur reporté).

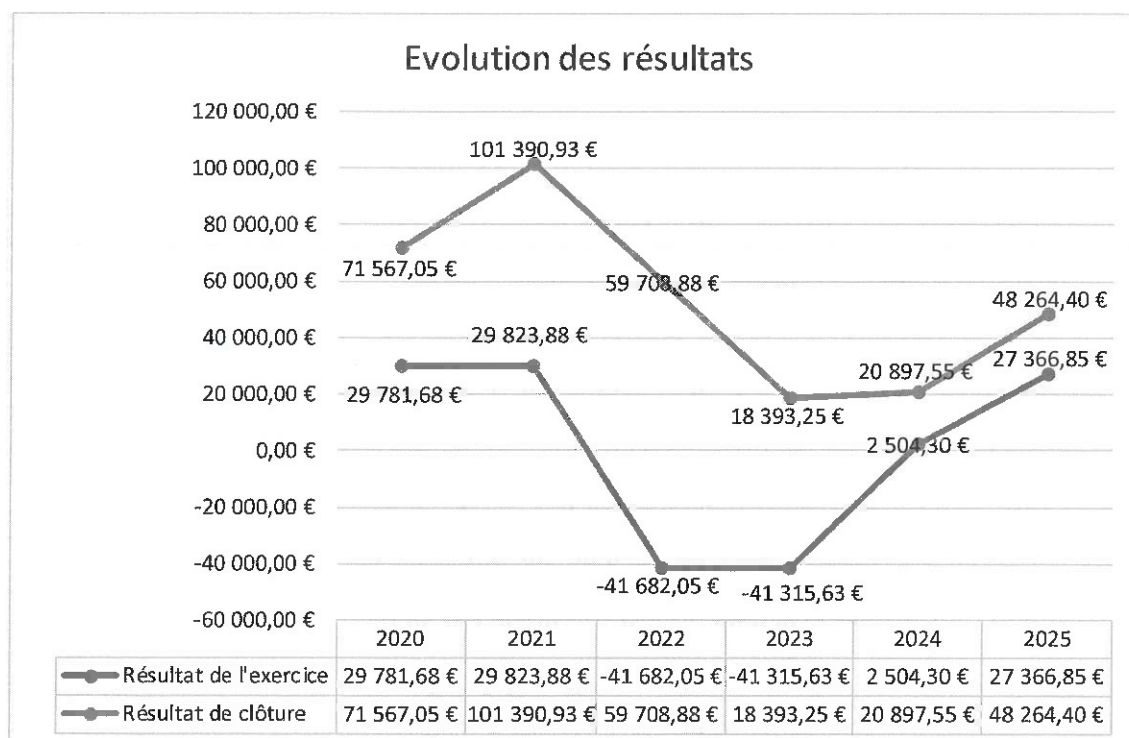
paraphe



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication



Il est rappelé les résultats de ces dernières années :



Une analyse des besoins sociaux (ABS) conforme à l'article R.123-1 du Code de l'action sociale et des familles a été réalisée sur l'exercice 2022. L'objectif principal de la mission du cabinet Mazars, mandaté pour cette mission était :

- La réalisation du diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire, établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social ;
- La présentation au conseil d'administration du CCAS du rapport de l'ABS a été effectuée le 4 mai 2023.

- En septembre 2023, un questionnaire a été réalisé ; 220 Chevrotins ont répondu à l'enquête menée par la ville pour mieux connaître leurs besoins en matière sociale.

En 2026 et les années suivantes, le CCAS s'attachera à répondre au mieux aux attentes mises en lumière par l'ABS, en particulier :

- La lutte contre l'isolement (sorties, repas...),
- L'inclusion, en lien avec la ville,
- Le maintien à domicile,
- La bonne synchronisation de tous les partenaires sociaux locaux.

Ces actions se déclineront entre autre autour de :

- Maintien du portage des repas à domicile,
- Recensement des personnes vulnérables dans le cadre de circonstances exceptionnelles (météorologiques, sanitaires...),
- Maintien du service de téléassistance,
- Instruction des dossiers d'aide sociale légale,
- Secours financiers,
- Renseignements téléphoniques et physiques divers,
- Domiciliation des personnes sans domicile stable,

paraphe



- Poursuite des activités de prévention : gym douce et adaptée, aquagym, gym sportive, yoga, yoga sur chaise,
- Actions spécifiques : conférences ciblées et ateliers,
- Ainsi que toutes actions festives et récréatives pour les personnes âgées (repas mensuels, sorties, repas et colis de fin d'année...).

Il est proposé au Conseil d'administration de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires suite à la présentation du Rapport D'orientation Budgétaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité
Le Conseil d'Administration

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,

La Présidente du CCAS,

Anne HÉRY - LE PALLEC

